

# La semence bio, à l'origine de toute l'agriculture biologique

Une semence bio est le premier maillon de l'agriculture biologique. L'utilisation de semences biologiques dans le cadre d'une production agricole AB est obligatoire depuis 1991. Il est essentiel que l'agriculteur se fournisse en semences contrôlées et certifiées, ce qui constitue une garantie de leur qualité sanitaire.



Un agriculteur bio, qui ne peut utiliser de produits phytosanitaires pour protéger ses cultures, a un besoin primordial de plantes résistantes aux maladies et aux insectes.

Par ailleurs, de nombreux autres critères de choix intéressent aussi les agriculteurs en agriculture biologique : les résistances au stress, au froid, la capacité à utiliser l'azote disponible dans le sol, etc...

## Une double exigence

La production des semences biologiques correspond à une double exigence :

- Depuis 1991, le règlement européen de l'agriculture biologique impose que « les semences et matériels de reproduction végétative utilisés par les producteurs bio, soient biologiques et aient été produites à partir d'une génération réalisée selon les règles de l'agriculture biologique de semences biologiques ». Les productions de semences doivent donc être réalisées selon les règles de l'agriculture biologique, même si il existe aujourd'hui encore de nombreuses dérogations permettant d'utiliser des semences produites de manière non conventionnelle mais non traitées.
- Bien sûr, les normes de qualité pour les semences et plants conventionnels s'appliquent aussi aux semences et plants biologiques. Pour les espèces agricoles couvertes par la législation semences, les semences biologiques commercialisées doivent donc répondre aux normes de la certification : pureté variétale et germination.

## Développer une offre variétale adaptée à l'agriculture biologique

Afin de permettre aux agriculteurs bio de trouver les semences et plants dont ils ont besoin, l'interprofession des semences et plants (GNIS), à la demande du Ministère, gère une base de données qui permet depuis 2018 à chacun de connaître les disponibilités variétales pour chaque espèce ([www.semences-biologiques.org](http://www.semences-biologiques.org)).

Pour accompagner le développement de l'agriculture biologique, l'interprofession des semences et plants promeut la production de semences bio pour répondre aux attentes des agriculteurs et des jardiniers. C'est ainsi que la surface de production de semences bio a augmenté de 30 % entre 2017 et 2018 et de 61 % en 5 ans.

L'interprofession des semences et plants encourage une ouverture de modalités d'inscription particulière au Catalogue prenant en compte les conditions et contraintes de l'agriculture biologique. C'est ce qui a été fait pour les céréales à paille.

### La filière des semences bio

	2018	2019
Nb distributeurs	160	175
Nb entreprises productrices	100	108
Nb espèces produites	97	104
Nb variétés produites (hors potagères)	322	398
Nb d'agriculteurs multiplicateurs (hors Pomme de terre)	713	892
Surfaces en multiplication (ha)	10900	13931



**Rosine Depoix**

Chargée de mission médias

01 42 33 88 29

[rosine.depoix@gnis.fr](mailto:rosine.depoix@gnis.fr)